

**Arrêté ministériel portant désignation des membres des
Comités de lecture dans le cadre de l'écriture des
compétences initiales et de la révision des socles de
compétences**

A.M. 07-03-2018

M.B. 29-05-2018

La Ministre de l'Education,

Vu le décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, tel que modifié par le décret du 23 novembre 2017 visant à mettre en place les organes compétents pour l'élaboration du référentiel relatif aux compétences initiales et à la révision des référentiels relatifs aux socles de compétences, notamment les articles 60quinquies, 60sexies et 60septies ;

Vu les propositions du Service général du Pilotage du Système Educatif;

Considérant que sur base du décret du 24 juillet 1997, modifié par le décret du 23 novembre 2017, un nouveau dispositif est mis en place dans le processus d'élaboration des référentiels relatifs aux compétences initiales et à la révision des «socles de compétences», à savoir l'instauration de Comités de lecture.

Considérant que ces Comités de lecture permettent d'associer des enseignants de terrain et des personnes n'appartenant pas au monde de l'enseignement au processus des référentiels en cours de production. Cette association favorise la diversification des points de vue, renforce le caractère participatif au processus et contribue à mesurer le réalisme et l'intelligibilité des contenus d'apprentissage de ces référentiels.

Considérant que les désignations ont été faites au moyen d'un appel à candidature sur base de critères définis dans la circulaire n° 6505 du 29 janvier 2018 «recrutement des comités de lecture-écriture des référentiels socles - compétences du tronc commun» et approuvés par le Gouvernement le 24 janvier 2018.

Considérant que les propositions faites par le Service général du Pilotage du Système Educatif sur base de ces critères, respectent dans la mesure du possible un équilibre dans la composition des Comités de lecture,

Arrête :

Article 1^{er}. - Dix comités de lecture sont créés et chacun d'eux est associé par domaine ou par discipline aux groupes de travail dont la composition est fixée par les arrêtés du Gouvernement de la Communauté française du 13 décembre 2017.

Article 2. - La présidence de ces Comités de lecture est assurée par le ou la Présidente du groupe de travail «référentiel» auquel il est associé.

Article 3. - Le Comité de lecture associé au groupe de travail «compétences terminales» comprend :

1° huit membres enseignants en charge des enseignements visés par le référentiel en cours de production :

Mme Aurélie VILRET ;
Mme Carine MARQUIS ;
Mme Valérie CORDISCO ;
Mme Cindy D'AFFNAY ;
Mme Monique BARTHELEMY ;
Mme Gwenaëlle MALHERBE ;
Mme Sabine JUNKER ;
Mme Sabine PREUNOM.

2° deux membres n'appartenant pas au monde de l'enseignement :

Mme Evelyne OTTEN ;
Mme Daphnée SCHEPPERS.

Article 4. - Le Comité de lecture associé au groupe de travail «Français et Langues anciennes».

1° huit membres enseignants en charge des enseignements visés par le référentiel en cours de production :

Mme Aurore LAVIGNE;
Mme Claire DE PAEN ;
Mme Marie DEMIDDELEER ;
Mme Julie FRUSCH ;
Mme France CRAHAY ;
Mme Marie FASSOTTE ;
Mme Marie-Pierre DURANT ;
M. François-Xavier FOLIE.

2° deux membres n'appartenant pas au monde de l'enseignement:

Mme Marie CAVILLOT ;
M. Nicolas HOURT.

Article 5. - Le Comité de lecture associé au groupe de travail «Langues modernes».

1° huit membres enseignants en charge des enseignements visés par le référentiel en cours de production:

M. Olivier DESMECHT ;
Mme Stéphanie PLANCHE ;
Mme Nathalie BLONDIAU ;
Mme Silka WIHLEM ;
Mme Anne COUVREUR ;
Mme Ingrid VENIER ;
Mme Giovannina FORNIERI ;
Mme Nathalie FERAÏLLE.

2° deux membres n'appartenant pas au monde de l'enseignement:

M. Nicolas VANDE KERCKHOVE.

Article 6. - Le Comité de lecture associé au groupe de travail «Mathématiques» ;

1° huit membres enseignants en charge des enseignements visés par le référentiel en cours de production:

M. Dominique STEFFENS ;
Mme Ann CLAESYSENS ;
Mme Magali ROZBORSKI ;
M. Jonathan VALENZANO ;
Mme Micheline PARDIEU MAIRIEN ;
Mme Corine TOURNAY ;
M. Vincent BACKELSAU ;

2° deux membres n'appartenant pas au monde de l'enseignement:

Mme Marie-Hélène RENARD.

Article 7. - Le Comité de lecture associé au groupe de travail «Sciences»

1° huit membres enseignants en charge des enseignements visés par le référentiel en cours de production :

M. Fabio CRISTOFOLI ;
M. Thibault GERDAY ;
M. Ahmed MEKSEM ;
M. Patrice ADOKPO ;
Mme Tiffany TROGH ;
Mme Marie-Noëlle MEERSSEMAN ;

2° deux membres n'appartenant pas au monde de l'enseignement :

Article 8. - Le Comité de lecture associé au groupe de travail «Formation éducation artistique et culturelle».

1° huit membres enseignants en charge des enseignements visés par le référentiel en cours de production :

Mme Laurence GEONET ;
Mme Chloé SORET ;
Mme Ségolène DUTRIEUX ;
Mme Mélanie ANDRE ;
Mme Régis FALQUE ;
Mme Françoise LEGROS ;

2° deux membres n'appartenant pas au monde de l'enseignement:

Mme Florence DEPIERREUX.

Article 9. - Le Comité de lecture associé au groupe de travail «Formation manuelle, technique, technologique et numérique».

1° huit membres enseignants en charge des enseignements visés par le référentiel en cours de production :

Mme Messaoudi YASMINA ;
Mme Hanan EL FILALI ;
Mme Caroline VANERWEGEN ;
Mme Audrey KUMPS ;
M. Pierre CLAES ;
M. Rudy MARTHURIN ;

2° deux membres n'appartenant pas au monde de l'enseignement:

M. Jamal BOUDA ;
Mme Chantal PONCIN.

Article 10. - Le Comité de lecture associé au groupe de travail «Sciences humaines».

1° huit membres enseignants en charge des enseignements visés par le référentiel en cours de production :

Mme Céline BONAVENTURE ;
Mme Céline COLIN ;
M. Laurent AIDANS ;
Mme Isabelle GOBERT ;
Mme Justine GERARD ;
Mme Julie WINAND ;
Mme Samantha GERETS ;
M. Nathan BEECKMANS ;

2° deux membres n'appartenant pas au monde de l'enseignement:

Mme Mélanie BOST ;
M. Giovanni D'AMICO.

Article 11. - Le Comité de lecture associé au groupe de travail «Education à la philosophie et à la citoyenneté».

1° huit membres enseignants en charge des enseignements visés par le référentiel en cours de production :

Mme Aurélie VILRET ;
M. Pierre-Yves HENROTAY ;
Mme Marie-Charlotte SAINTENOIS ;
Mme Virginie DEDONDER ;
M. Quentin FAVIER ;
Mme Laurine VISMARA ;

2° deux membres n'appartenant pas au monde de l'enseignement:

Mme Pascale ROUBINET ;
M. François SKA.

Article 12. - Le Comité de lecture associé au groupe de travail «Education physique et à la santé».

1° huit membres enseignants en charge des enseignements visés par le référentiel en cours de production:

Mme Candice BOGERS ;
Mme Christine DUQUESNES ;
M. Jean-Pierre HERALY ;
M. David JUCHTMANS ;
M. Grégory VANDEKEERE ;
M. Diego FUEYO MOLINA ;
Mme Virginie BODART ;

2° deux membres n'appartenant pas au monde de l'enseignement:

Mme Cécile Lara BRUNET ;
Mme Christine CARON.

Article 13. - Le présent arrêté entre en vigueur dès sa promulgation.

Article 14. - La Ministre ayant l'Enseignement obligatoire dans ses attributions est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 15. - Le présent arrêté cesse d'être en vigueur le 31 décembre 2019.

Bruxelles, le 7 mars 2018.

La Ministre de l'Education,
M.-M. SCHYNS